TIERS-LIEUX
L'Association Nationale

2024

RAPPORT MORAL & FINANCIER

© ANTL - Erasmus+ - Terre d'Adeles

2024

RAPPORT MORAL

© Nora Houguenade - Faire Tiers-Lieux - temps service civique

SOMMAIRE

Synthèse.....p.3

La gouvernance et l'équipe salariée..p.5

Les projets collectifs nationaux.....p.9

Les outils et services collectifs.....p.15

Les groupes de travail.....p.21

La vie associative et les actions de plaidoyer.....p.31

Rapport financier.....p.41

SYNTHÈSE

2024 a été marquée par de fortes évolutions dans le fonctionnement de l'association :

- L'ANTL s'est engagée dans la structuration des missions de tête de réseau de l'association, en particulier **les missions de plaidoyer, avec une forte mobilisation lors du Projet de Loi de Finances 2025**. Elle a sollicité les réseaux régionaux de tiers-lieux, les réseaux thématiques nationaux et les tiers-lieux qui se sont associés très fortement à ces démarches pour toucher les élus de leurs territoires. De nombreux contacts ont été pris pour créer des alliances avec d'autres acteurs associatifs, par exemple lors de la dissolution de l'Assemblée Nationale

- L'association a créé des **relations de partenariat avec plusieurs fondations** pour diversifier ses ressources financières et soutenir les tiers-lieux au travers des expérimentations et services collectifs qu'elle coordonne.

- 2024 a vu la fin de certains projets engagés avec des fondations et des partenaires privés depuis 2022 et 2023, sur le télétravail et les démarches tiers-lieux auprès des bailleurs sociaux, et **l'engagement de nouveaux projets qui vont prendre leur ampleur en 2025,** sur les tiers-lieux de santé, les tiers-lieux nourriciers, la structuration d'un réseau européen, le renforcement du rôle d'agoras citoyennes des tiers-lieux

- De nouveaux outils et services aux tiers-lieux co-construits avec les groupes de travail et les réseaux régionaux ont commencé à être expérimentés, avec **une plateforme d'aiguillage et un centre de ressources distribué**. Ces services se déploieront en 2025.

- **L'agrément collectif service civique a vu son action tripler par rapport à 2023,** démontrant ainsi l'utilité du portage au niveau national d'agréments ou de services mutualisés pour l'ensemble des tiers-lieux.

- **Cette année, 34 000 € ont été redistribués aux tiers-lieux et à leurs contributeur.ice.s,** pour porter des expérimentations, assurer du compagnonnage auprès de pairs, co-construire des projets ou consolider des communs. Ce montant a vocation à fortement augmenter en 2025, l'année 2024 étant l'année où les projets ont été conçus pour pouvoir se déployer ensuite.

- **Plus de 100 tiers-lieux, réseaux régionaux et thématiques, contributeur.ices des tiers-lieux, adhérent.e.s de l'association, se sont investis dans les actions de l'association,** ce qui a permis de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes, de recueillir des propositions de projets et de mieux adapter les programmes envisagés, mais aussi de renforcer la capacité collective d'agir de l'ANTL, grâce à toutes ces compétences et énergies.

- **Le chantier de la gouvernance et de la révision des statuts de l'association** a beaucoup mobilisé le conseil d'administration, dans une démarche de co-construction avec les adhérents pour que l'association, dans son objet social et son fonctionnement, soit au plus près de leurs attentes. Il va aboutir au printemps 2025.

- **L'équipe salariée a diminué son effectif à 3 personnes**, du fait de la baisse des financements de l'Etat et dans l'attente des confirmations de partenariats avec des fondations. La dissociation effective des équipes et des charges de l'ANTL et du GIP a été opérée en avril 2024.

La gouvernance et l'équipe salariée

Le conseil d'administration renouvelé le 20 juin 2024

Collège Tiers Lieux

La Main	La Halle Tropisme	OASIS21	Les Ateliers Jean Moulin	Le Grain de la Vallée	Tiers-Lieux Sud Touraine
Laura Aufrère	Jordi Castellano	Cedric Mazière	Françoise Maine	Valentine Pillard Traoré	Mickaël Clément

Collège Réseaux Régionaux

La Coopérative Tiers-Lieux	La Compagnie des Tiers-Lieux	SUD Tiers-Lieux	Bretagne Tiers-Lieux	A+ C'est Mieux
Chloé Rivolet	Sebastien Plihon	Pedro Franco	Jérémie David	Aurelien Denaes

Collège Réseaux Thématiques

Réseau National des Ressourceries et Recycleries	Familles Rurales	RFFLabs
Catherine Mechkour-Di Maria	Eric Rossi	Antoine Ruiz-Scorletti

Collège opérateurs multi-sites

Make ICI	WOJO	AFPA
Nicolas Bard	Stephane Bensimon	Aurelien Gaucherand

Collège Fondateurs

Odile Kirchner
Patrick Levy-Waitz
Annick Jehanne
Bruno Louis-Séguin

Collège Citoyens

Fabrice Dalongeville
Mailis Renaudin

Collège Partenaires

Habitat Humanisme	UFISC
Etienne Guilbeau	Fanette Bonnet

Le bureau élu le 4 juillet 2024

Vice-Président.e.s

Laura Aufrère **Valentine Pilliard** **Sébastien Plihon**

Secrétaire Général

Antoine Ruiz-Scorletti

Trésorière

Odile Kichner

Trésorier adjoint

Aurélien Denaes

- **La révision des statuts en 2025** prévoit d'intégrer ce fonctionnement collégial, sans présidence unique.

- En 2024, il y a eu une Assemblée Générale Ordinaire, le 20 juin.

- Le conseil d'administration se réunit tous les 2 mois et lors d'un séminaire annuel sur 2 jours. Le bureau se réunit au moins 1 fois par mois.
- des interactions hebdomadaires ont lieu entre les membres du CA, le bureau et l'équipe salariée, via des outils de travail en ligne et des temps de facilitation sur les projets ou actions sont également régulièrement organisées en visio.

- Des commissions ad hoc se constituent avec des membres du conseil d'administration et l'équipe salariée pour faire avancer des sujets spécifiques au fonctionnement de l'association, tout en s'investissant également dans les groupes de travail.

- Des interactions quotidiennes ont lieu avec les adhérents et les tiers-lieux via les outils de forum et de chat communs.

L'équipe salariée

Ophélie Deyrolle
Directrice

Théo Lachmann
Coordinateur des projets collectifs et partenariats

Laura Rubio
Chargée de projet de la vie associative et du service civique

Eugenie Lahterman
Alternante chargée de communication
Depuis le 5 novembre 2024

- Abdoulaye Diarra, responsable de la vie associative, a quitté ses fonctions le 29 février 2024.

- La mise à disposition de personnel porté par l'association pour le GIP France Tiers-Lieux s'est terminée en mai 2024.

© ANTL - La Cordée - Séminaire CA

Les projets collectifs nationaux

Ces projets collectifs ont pour vocation de **produire et mettre en commun des connaissances, des expérimentations, des bonnes pratiques, sur les services et activités des tiers-lieux**, afin de les renforcer, de les essaimer et d'alimenter des plaidoyers pour une meilleure prise en compte des démarches tiers-lieux dans les projets territoriaux.

Ces projets collectifs émergent grâce à la mobilisation des contributeur.ice.s des groupes de travail de l'association, qui font remonter des besoins, en termes de recherche-action, d'expérimentation, ou proposent des initiatives à soutenir de différentes manières: via la recherche de financement, la mise en visibilité nationale, la structuration inter-réseaux, le déploiement de partenariats nationaux.

Les pages suivantes présentent les différents projets collectifs portés par l'association, initiés ou poursuivis en 2024, avec une diversité de partenaires de projets et de partenaires financiers.

Fiche projet de l'ANTL

Simplifier le télétravail en Tiers-Lieux

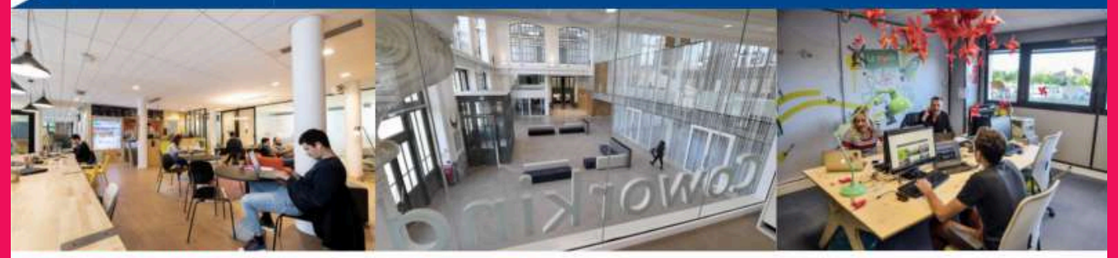

Données techniques

Etat : Finalisé

Années d'exercice : 2021 - 2024

Partenaires projet : ANACT & IPR

Contexte

Les tiers-lieux sont au cœur du développement du télétravail, comme alternative au domicile, fournissant un cadre approprié, assurant de bonnes conditions matérielles et le maintien du lien social. Mais en dépit de ses nombreux avantages il reste aujourd'hui un mode de travail marginalisé. C'est pourquoi son développement fait partie des priorités de l'ANTL qui porte ce sujet notamment à travers le GT "télétravail". **Cette étude financée par l'ANACT a ainsi pour objectif de mieux comprendre les freins et les leviers du télétravail en tiers-lieux afin d'éclairer les différentes parties prenantes** (entreprises, tiers-lieux, télétravailleurs).

Objectifs

—>Le projet d'expérimentation se donne pour enjeu **d'identifier et lever les obstacles** pour un télétravail en tiers-lieux de qualité.
—>Pour cela le premier objectif est **d'instaurer un dialogue avec toutes les parties prenantes** : tiers-lieux, salariés, entreprise et partenaires sociaux (organisations syndicales et syndicats patronaux).
—>Cette démarche vise à **identifier et développer les conditions acceptables** d'un télétravail en tiers-lieux, garant d'une qualité de vie au travail : attentes des entreprises / des syndicats / des télétravailleurs / outils pour vérifier le respect des conditions / modalités contractuelles entre entreprises et tiers-lieux / visibilisation de l'amélioration des conditions de vie au travail par le télétravail en tiers-lieux...
—>**Produire un livrable qui illustre et qui clarifie les conditions du télétravail en tiers-lieux** au croisement des attentes des tiers-lieux eux-mêmes, des entreprises, des syndicats et des salariés. Cette démarche permettra de rassurer l'ensemble des acteurs en :
- *Identifiant les obstacles du télétravail en tiers-lieux et les leviers potentiels (culturels, économiques et structurels)*
- *Examinant la capacité des tiers-lieux à accueillir les télétravailleurs*
- *Obtenant des données sur le télétravail en tiers-lieux : profils des télétravailleurs, profils des entreprises et cibles potentielles...*

Partie Projet

4 terrains, (Drôme, Normandie, Nord et Paris) qui ont expérimenté en binôme avec une petite entreprise le télétravail en tiers-lieux. Une enquête de terrain et un **comité de suivi national** composé **d'experts, de tiers-lieux et de partenaires sociaux**.

L'enquête a été réalisée avec plusieurs outils : elle s'est appuyée sur des entretiens collectifs et individuels des équipes de tiers-lieux, des télétravailleurs et de leurs managers ainsi que sur un questionnaire envoyé aux télétravailleurs pour évaluer leurs pratiques et niveau de satisfaction concernant leurs espaces de travail.

Résultats

1. Des **difficultés d'identification du profil de « télétravailleur »** tant par les tiers-lieux que les télétravailleurs eux-mêmes
2. Deux grandes catégories de raisons contribuant au télétravail en tiers-lieux : **Des contraintes individuelles de salariés et une décision stratégique de l'entreprise**
3. Des **conditions de travail en tiers-lieux particulièrement appréciées**
4. Une organisation individuelle des tâches majoritairement inchangée
5. Une **vie sociale riche** en tiers-lieux mais **des synergies faibles ou inexistantes**

Budget

Total : 99 300 €

Livrables

—>Liens vers le Guide
—>Lien vers le rapport d'étude du projet

La suite en 2025

—>Projet avec la Fondation Crédit Coopératif afin de **recenser et cartographier des pratiques innovantes du travail en tiers-lieux.**
—>Enquête IFOP : Lancé par le GIP FTL afin d'interroger les entreprises sur leur connaissance du télétravail en tiers-lieux et leurs besoins

Fiche projet de l'ANTL

Quartiers d'avenir

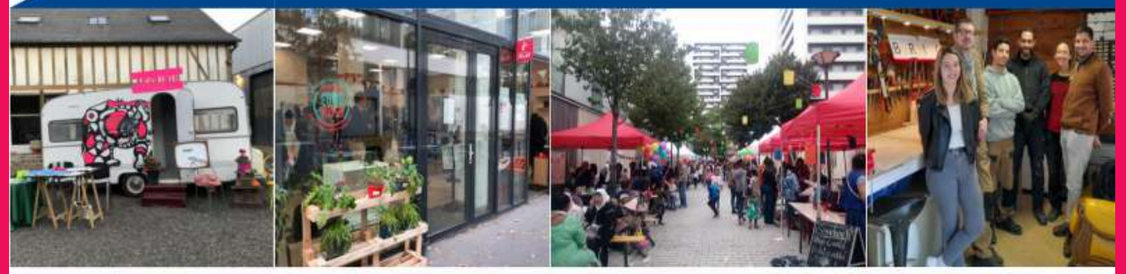

Données techniques

Etat : Finalisé

Années d'exercice : 2023 - 2024

Partenaires projet : Fondation

Fondation Macif : initiateur du projet et financeur
Union Sociale pour l'Habitat : expert

Contexte

La Fondation Macif, l'USH et l'ANTL ont mutualisé leurs forces, réseaux et compétences pour lancer conjointement un Appel à projets visant à faire émerger des **solutions innovantes d'amélioration du cadre de vie des habitantes du parc social**. L'impact attendu des projets sélectionnés est l'amélioration du cadre de vie des habitantes par des projets les impliquant de manière directe, favorisant les dynamiques d'entraide et le développement du lien social, du lien intergénérationnel, en collaboration avec les acteurs de l'ESS déjà présents ou émergents.

Objectifs

—> L'objectif commun est de **soutenir la mise en place de nouvelles expérimentations menées par des duos organisme hlm/ associations**, sur des projets innovants, pérennes, en lien avec les habitant.es des quartiers concernés…

—> 3 thématiques sont soutenues :

- **Agriculture urbaine** (jardins partagés, fermes urbaines, alimentation saine…)
- **Du déchet à la ressource** (économie circulaire : sobriété, valorisation des déchets, développer des filières d'activités économiques…)
- **Santé, sport et bien-être** (bien-vieillir, bien-être, prévention santé, favoriser l'accès aux activités sportives…)

Partie Projet

9 lauréats qui ont bénéficié :

- d'un **soutien financier de la Fondation Macif** (plafond de 20 000€)
- d'un **accompagnement technique de l'ANTL** et de son réseau de partenaires, adapté aux besoins du projet, dans les différentes phases : diagnostic, mise en œuvre, évaluation, pérennisation.

Les projets lauréats :

- **Le Cri de l'œuf / Halpades** – Annecy (74)
- **TZCLD 88 / VOSGELIS** – Thaon les Vosges (88)
- **Vivre en transition / Immobilière Basse Seine (IBS)** – Fécamp (76)
- **Au fil de l'eau / Valophis Habitat** – Choisy-le-Roi (94)
- **Emile et Rosa / RIVP** – Paris 19 (75)
- **BRIC / Habitat et Métropole** – Saint Chamond (42)
- **A VOS SOINS / SILENE** – Saint-Nazaire (44)
- **Espace19 / Paris Habitat** – Paris 19 (75)
- **Initiative Emploi / LOGIREP** – Villejuif (94)

Budget

Total : 261 000 € dont 161 000 € versés directement aux tiers-lieux

Livrable

—> Liens vers le guide du projet : ici

Perspectives

—> Développement d'un projet avec l'USH afin de faciliter les collaborations entre bailleurs sociaux et tiers-lieux

Fiche projet de l'ANTL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

Données techniques

Etat : En cours d'avril 2024 à avril 2025

Partenaires projet :
GIP France Tiers-Lieux
RENETA

Contexte

Projet lauréat de l'appel à projet Alimentation Saine et durable
Du Ministère de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ademe. En partenariat avec le RENETA et le GIP France Tiers-Lieux, afin d'engager des formations croisées entre Espaces-Tests Agricoles (ETA) et Tiers-Lieux Nourriciers, essaimer ces démarches auprès des Projets Alimentaires Territoriaux, et consolider la communauté des Tiers-Lieux Nourriciers pour pérenniser les savoir-faire.

Objectifs

1. Renforcer les formations croisées entre ETA et Tiers-Lieux Nourriciers qui prennent en compte l'approche systémique de l'alimentation saine et durable, pour leur donner plus de moyens d'agir avec leurs usagers et stabiliser leur modèle
2. Intégrer et essaimer les démarches de Tiers-Lieux nourriciers au sein des Projets Alimentaires Territoriaux
3. Consolider la communauté des Tiers-Lieux Nourriciers pour favoriser l'émergence de nouveaux projets, sécuriser les existants, et pérenniser leur savoir-faire et impacts positifs sur les sujets d'agroécologie et d'alimentation durable

Partie Projet

Action 1 coordonnée par le RENETA : Optimiser les formations pour renforcer les capacités des bénéficiaires (tiers-lieux, ETA et fermes) à augmenter leurs actions sur la transition agricole et alimentaire des territoires (création ou développement d'outils mutualisés de production, de transformation, de logistique …), leurs liens avec les PAT et leurs capacités à accueillir, sensibiliser et accompagner les habitants vers une alimentation saine et durable, en favorisant l'implication citoyenne, la mixité des publics (situation de précarité sociale et/ou alimentaire) et le développement de la capacité d'agir. Nous nous baserons pour cela sur les expertises et méthodes déployées au sein des tiers-lieux référents identifiés ainsi que dans leurs écosystèmes respectifs.
Action 2 coordonnée par le GIP FTL : Si de nombreux Tiers-Lieux et ETA sont impliqués dans les démarches alimentaires territoriales, un important travail d'acculturation des agents publics et des élus aux dynamiques tiers-lieux, doit être poursuivi. Le GIP s'engage, à travers ce projet, à travailler avec des collectivités impliquées dans des projets de tiers-lieux nourriciers afin de mieux comprendre les formes de ces partenariats, d'en essaimer les bonnes pratiques et de favoriser leurs consolidations. cette action est menée avec la coopérative des tiers-lieux et Fab'lim
Action 3 coordonnée par l'ANTL : Faire réseau, avoir accès aux ressources actualisées et être accompagné à leur bon usage, et savoir s'adapter et être force de propositions face aux attentes territoriales et citoyennes évolutives en matière d'alimentation, sont des facteurs clés de réussite et de pérennité des Tiers-Lieux Nourriciers. C'est l'objectif de ce 3e axe, qui vise à s'appuyer sur les réseaux régionaux et thématiques pour renforcer l'action des Tiers-Lieux Nourriciers en structurant des programmes, des services et un écosystème informationnel, que les Tiers-Lieux Nourriciers peuvent facilement activer.

Budget total : 110K € dont 89K € utilisés pour la participation de l'écosystème aux actions

Livrables prévus

- Un parcours de formation pour les formateurs
- Une dizaine de ressources pédagogiques améliorées à destination des porteurs de projets
- Guide « Tiers-lieux et PAT »
- Synthèses des rencontres régionales
- 10 propositions pour la consolidation du rôle des tiers-lieux nourriciers dans la démocratie alimentaire -
- 2 programmes d'actions permettant aux Tiers-Lieux Nourriciers d'intégrer de nouveaux services dans leurs activités au service d'une alimentation saine et durable.

Fiche projet de l'ANTL

ERASMUS + : COMMON GROUND : Developing the foundation and cooperative structure of the European Network of Third Places.

Données techniques

Etat : en cours d'octobre 2024 à octobre 2025

Partenaires : Communa asbl (Belgique) et The Southern Lights (Grèce).

Contexte

En 2023 une 1ère rencontre européenne des tiers-lieux a été organisée avec pour objectif de renforcer les liens de coopération existants entre les acteurs qui développent les projets partout en Europe. De ces journées d'interconnaissance est née une envie de continuer de partager entre plusieurs acteurs à l'échelle européenne afin de collaborer entre acteurs qui se regroupent autour des valeurs partagées de ces tiers-lieux qu'importe le système administratif et politique des pays. La poursuite de ces échanges a créé un partenariat avec Communa asbl et The Southern Lights afin de répondre au fonds Erasmus + permettant de démarrer la coopération.

Objectifs

- Créer une relation de confiance entre nos 3 pays afin de commencer à partager des connaissances et faciliter un terrain d'entente et un échange de bonnes pratiques en matière de leadership et d'engagement civique, de démocratie alimentaire, d'urbanisme transitoire, de solidarité et d'inclusion.
- Connecter les initiatives citoyennes locales entre différents pays.
- Sensibiliser aux enjeux transversaux des tiers-lieux en réalisant une recherche action afin de commencer à rédiger un manifeste pour mieux soutenir ces lieux et, par conséquent, leurs utilisateurs directs.
- Promouvoir la formation des porteurs de projets de tiers-lieux en Europe sur les questions d'engagement citoyen et de développement de projets, en se concentrant initialement sur des sujets tels que les fermes nourricières, l'urbanisme transitoire, avant d'élargir les collaborations à l'ensemble de l'Europe.

Partie Projet

5 activités (dont 3 visites apprenantes) sont présentes dans le projet :
- des ateliers collaboratifs sur la compréhension de la structuration des tiers-lieux en France, et l'amélioration de l'inclusion en France (diversité des publics, mixité sociale..),
- un atelier en Grèce pour échanger sur leurs pratiques nourricières
- un atelier en Belgique portant sur leur appréhension de « l'occupation temporaire ».
- une activité portant sur l'état de l'art des tiers-lieux afin de mieux appréhender leurs dynamiques et de structurer un réseau informé
- une activité consacrée à la diffusion des résultats et à l'activation du Réseau Européen.

Budget

Total : 60 000€

Livrables

- Plusieurs fiches pédagogiques (sur les outils et méthodes de maillages territorial des tiers-lieux avec l'objectif d'accompagner l'organisation des écosystèmes nationaux des pays partenaires ; une qui concerne les tiers-lieux nourriciers et agricoles ; une centrée sur l'urbanisme transitoire : comment les transformer en projets positifs qui transforment la société). Un livrable concernera l'accessibilité dans les tiers-lieux.
- Un benchmark des tiers-lieux et réseaux existants en Europe

Perspectives

Notre intention est que ce travail serve de base pour mobiliser les acteurs de cette dynamique à travers toute l'Europe à long terme. C'est pourquoi nous prévoyons de soumettre l'année prochaine un projet de coopération dans le cadre de l'éducation des adultes Erasmus+ (intégrant ainsi d'autres pays européens).

© ANTL - Faire Tiers-Lieux

LES SERVICES et OUTILS COLLECTIFS

Les services collectifs de l'Association Nationale des Tiers-Lieux ont pour objectif de proposer à nos adhérents et aux tiers-lieux, des outils et services qui facilitent leur fonctionnement au quotidien, favorisent la coopération et l'entraide, mettent à disposition des ressources mutualisées pour contribuer à améliorer le pilotage et l'outillage en termes de gestion juridique, foncière, économique, et de ressources humaines.

L'agrément service civique

Il a été délivré à l'ANTL pour 3 ans en septembre 2022 par l'Agence du Service Civique. Il permet aux tiers-lieux de métropole et d'outre-mer, éligibles au service civique, de pouvoir accueillir plus facilement des volontaires en Service Civique. Cet accueil permet de renforcer l'équipe des tiers-lieux et de mener de nouveaux ou de renforcer des projets d'intérêt général, autour de 5 thématiques co-écrites avec les tiers-lieux

En 2024 167 tiers-lieux sont dans le dispositif.
160 volontaires ont été accueillis pour une durée moyenne de 8 mois.
Ils et elles ont été encadré.e.s par autant de tuteur.ice.s qui portent les valeurs d'accessibilité et d'apprentissage par le faire des tiers-lieux.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Cet agrément collectif permet de :

- faciliter les démarches administratives des tiers-lieux recevant des volontaires,
- développer ensemble la spécificité du Service Civique en tiers-lieux,
- garantir la qualité des accompagnements qui sont effectués auprès des jeunes engagés dans ces projets citoyens d'intérêt général,
- sensibiliser les volontaires en Service Civique aux missions des tiers-lieux.

La nouvelle mission avec Solidarité Séniors

La nouvelle mission de service civique, « Lutter contre l'isolement social en favorisant la participation et l'autonomie des personnes âgées au sein du tiers-lieu », s'est déployée fin 2024 grâce au partenariat entre le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) et l'ANTL. Ce partenariat repose sur une vision commune : renforcer les liens intergénérationnels et promouvoir l'inclusion sociale des seniors grâce à des missions de Service Civique dans les tiers-lieux, espaces de rencontre et d'innovation sociale, où les jeunes s'impliquent dans une diversité d'activités pour (re)mobiliser et (re)socialiser les seniors. Les premières missions ont démarré à Montreuil avec le FabLab la Verrière, et en Guadeloupe avec l'association WifiSilver.

© ANTL - SC2S - FabLab La Verrière

De nouvelles perspectives qui se déploieront en 2025

Lors de l'atelier dédié au Service Civique et à l'agrément collectif de l'ANTL à Faire Tiers-Lieux, Les jeunes en service civique et les tiers-lieux ont pu échanger avec **Nadia Ballaoui, présidente de l'Agence du Service Civique.** L'ANTL a échangé au cours de l'année 2024 avec ses équipes pour explorer de futurs partenariats permettant d'accompagner les services civiques à l'issue de leurs missions.

L'ANTL a également obtenu **un agrément international pour les tiers-lieux** qui créent des coopérations avec d'autres pays. La 1ere mission démarre en février 2025, avec le tiers-lieu Luz'In, qui permet à un volontaire de partir en service civique à Dakar, au Sénégal, pour participer à un projet écologique autour de la fabrication de monture de lunettes.

En collaboration avec le réseau régional Tiers-Lieux en Grand-Est, nous avons répondu à un appel à projets lancé par la DRAJES Grand-Est (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), pour proposer un **accompagnement spécifique sur le projet d'avenir des jeunes** en leur permettant par exemple de favoriser la construction d'un collectif ou de découvrir des métiers en lien avec les expériences et compétences acquises durant leur mission. Ce travail est documenté sur Movilab :

Parcours accompagnement Service Civique

Il pourrait se déployer dans les autres régions avec l'appui des réseaux régionaux et des différentes DRAJES.

En prévision du renouvellement de l'agrément Service Civique en 2025, **L'ANTL souhaite proposer la mise en place de formations civiques et citoyennes dédiées aux tiers-lieux.** Dans ce cadre, une collaboration avec Animafac a été lancée en novembre 2024 pour intégrer des ateliers tiers-lieux dans leurs formations civiques et citoyennes, avec de premiers ateliers et visites organisées à la Halle Tropisme à Montpellier.

La plateforme d'aiguillage et le centre de ressources distribuée

Depuis plus d'un an, les groupes de travail commun, foncier et juridique collaborent pour concevoir une organisation facilitée d'accès des ressources utiles aux tiers-lieux, et apporter des solutions mutualisées et communes à l'ensemble des tiers-lieux, qu'ils soient en activité ou en création, qui permettent d'avoir des mutualisations à l'échelle nationale, notamment inter-régions.

Cela se traduit par le développement d'une plateforme d'aiguillage et d'un centre de ressources distribuée, coordonné par l'ANTL en coopération avec les réseaux régionaux, Movilab, Reco-Co, et le GIP France Tiers-Lieux.

La plateforme d'aiguillage vise à orienter efficacement les tiers-lieux, par l'intermédiaire des réseaux régionaux, vers les dispositifs et solutions adaptés à leurs besoins (ressources documentaires, expertises, compagnonnage, dispositif de soutien). Des discussions s'engagent avec les réseaux thématiques comme le RFFLabs.

Le centre de ressources s'appuie sur les outils existants, avec la création de portails thématiques sur Movilab, avec des arborescences précises, l'accès à des ressources qualifiées et expertisées, une gouvernance commune, et une mobilisation des contributeur.ice.s des tiers-lieux à la documentation.

Ce projet marque une étape dans la structuration des ressources au service des tiers-lieux, en renforçant leur capacité à innover et à collaborer durablement grâce à la mutualisation des ressources.

Le déploiement de ce projet s'inscrit dans la mission de l'ANTL d'animer le mouvement et de contribuer au développement et à la pérennisation des tiers-lieux en facilitant la mutualisation, les coopérations, l'outillage, le partage de savoir-faire entre les tiers-lieux, les réseaux régionaux, les réseaux thématiques. Il est travaillé en complémentarité avec les actions engagées par le GIP France Tiers-Lieux, notamment le programme d'ingénierie.

© ANTL - la butinerie

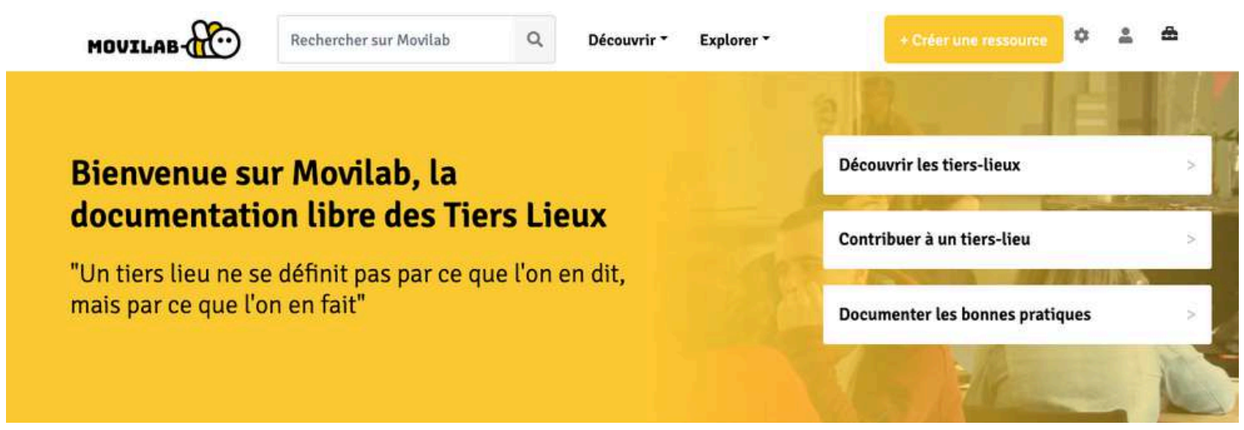

Après des phases de test engagés en 2024, le déploiement du projet va pouvoir se mettre en place en 2025, grâce notamment au soutien de la Fondation de France, qui appuie les fonctions de tête de réseau de l'ANTL, et plus spécifiquement la coordination à l'échelle nationale des services et outils, conçus en complémentarité avec les réseaux régionaux et thématiques.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail (GT) sont au cœur du fonctionnement de l'association. Ils sont des espaces d'interconnaissance, de débat, de projets. Ils permettent d'incarner le mouvement, de faire émerger les enjeux collectifs auxquels les tiers-lieux veulent répondre, et de construire des projets collectifs à l'échelle nationale. Ils ont pour objectifs d'aboutir à des programmes d'actions.

L'ANTL outille, anime et finance les dynamiques portées par les GT, tout en assurant la coordination et le suivi administratif et financier des projets collectifs en lien avec les GT et les réseaux régionaux et thématiques. En raison de moyens réduits en 2024, plusieurs fonctionnements ont été mis en place pour les GT, validés par le CA du 1er février 2024 et révisables en 2025.

Groupes de travail foncier, juridique, commun

Ces 3 groupes de travail ont bénéficié d'un appui par l'équipe salariée à la coordination et à l'animation, et bénéficiaient d'un financement contributif de 5000 euros pour développer leurs actions.

Ils se sont essentiellement investis dans le développement de la plateforme d'aiguillage et du centre de ressources distribuée.

L'essentiel des budgets contributifs ont été fléchés vers le financement de production de ressources (fiches techniques ou guides) ou de soutien aux outils communs (movilab, le forum des tiers-lieux, loot, Dodoc, l'espace vidéo des tiers-lieux et des communs, la suite d'Outils pour Faire Réseaux de Tiers Lieux)

© ANTL - Césure - séminaire plateforme

Le groupe de travail juridique a finalisé la rédaction du guide sur la réglementation des aides d'Etat, avec le soutien d'experts en réglementation européenne, des juristes, des agents publics et des acteurs des tiers-lieux. L'objectif de ce guide est de donner des repères aux tiers-lieux pour comprendre la réglementation européenne à laquelle sont soumis les financements publics et identifier les voies leur permettant dans certains cas de lever les contraintes d'accès à ces financements. Pour faciliter l'appropriation de ce guide, le GT a animé un webinaire rassemblant plus de 200 tiers-lieux et un atelier lors de Faire tiers-lieux à Toulouse.

Les coordinateurs de groupe de travail foncier ont fortement contribué au guide foncier des tiers-lieux publié par le GIP France Tiers-Lieux. Ce guide vise à soutenir les porteurs de projets face aux enjeux de maîtrise foncière, à renforcer la capacité de ces communautés engagées à disposer librement de leurs espaces pour les modifications, travaux et usages nécessaires.

Enfin, le groupe de travail sur les communs s'est également mobilisé, en interaction avec le groupe de travail des tiers-lieux sociaux, solidaires et inclusifs pour répondre à **l'Appel à projet de l'AFNIC, et proposer un projet visant à structurer l'appropriation des outils numériques éthiques par la communauté de professionnel.le.s des tiers-lieux sociaux et solidaires**. Malheureusement, ce projet n'a pas été retenu par l'AFNIC.

Un appui ponctuel est apporté aux autres groupes de travail thématiques, incluant la participation à leurs réunions, le relais des informations, la co-animation de certaines rencontres, et la mise à disposition d'un budget contributif pour co-construire des réponses à des appels à projets ou rédiger des notes et plaidoyers.

Recherche

En 2024, le groupe de travail a poursuivi ses rencontres et a collaboré avec France Tiers-Lieux pour répondre à un appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Bien que la réponse ait été négative, cette initiative a permis de structurer des pistes de travail collectives sur les liens entre recherche participative et tiers-lieux.
Par ailleurs, le groupe de travail s'est fixé un deuxième objectif ambitieux : la création d'un annuaire en 2025 recensant les tiers-lieux et chercheur.se.s mettant en place ou souhaitant développer des pratiques de recherches en, par et avec les tiers-lieux. Le travail a été initié en 2024.

Europe

Le GT Europe est issu de la 1ère rencontre européenne des tiers-lieux organisée en 2023 avec pour objectif de renforcer les liens de coopération existants entre acteurs des tiers-lieux partout en Europe. La poursuite de ces échanges a créé un partenariat avec Communa asbl (Belgique) et The Southern Lights (Grèce) afin de répondre au fonds Erasmus + permettant de démarrer des projets de coopération fin 2024 (cf. Fiche projet COMMON GROUND ci-dessus). Cette 1ère étape est indispensable pour déployer des coopérations plus importantes, voire une accréditation collective Erasmus en 2025.

Télétravail

Le groupe de travail avait initié depuis 2022 des enquêtes et études, avec le soutien de l'ANACT et de l'Institut Paris Région qui a abouti à la publication du guide « télétravailler en Tiers-Lieux » en janvier 2024 :

https://nuage.tiers-lieux.fr/s/sitpSp2XHGE8okF

Le groupe de travail s'est ensuite mobilisé, avec l'équipe de l'ANTL pour accompagner l'enquête nationale commanditée à l'IFOP par Le GIP France Tiers-Lieux, auprès d'entreprises afin de sonder leurs pratiques du télétravail et leurs rapports aux tiers-lieux. L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 404 dirigeants d'entreprises, directeurs ou chargés de ressources humaines, représentatif des entreprises françaises de 10 salariés et plus.

Retrouvez les résultats de l'enquête ici :

En partenariat avec l'ANTL et le GT télétravail, le GIP FTL a lancé une enquête nationale auprès de 404 dirigeants d'entreprises pour sonder leurs pratiques et leur rapport aux tiers-lieux.

2025 devrait voir la mise en place des wébinaires autour du guide et des incontournables nécessaires au télétravail en tiers-lieux.

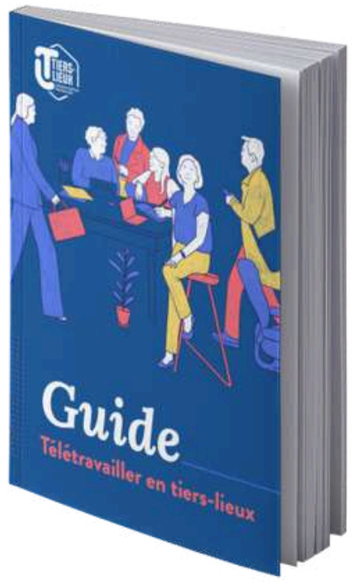

Tiers-Lieux sociaux, solidaires et inclusifs

Le Groupe de Travail est né de la volonté, de têtes de réseaux et de l'Association Nationale des Tiers-Lieux, de valoriser les sujets sociaux, solidaires et inclusifs dans le mouvement des tiers-lieux.
Parmi les axes de travail engagés cette année par le groupe, a émergé le besoin de rédiger un manifeste, pour renforcer la place des sujets sociaux, solidaires et inclusifs dans nos activités et nos lieux, valoriser la façon dont les tiers-lieux, par l'hybridation de leurs activités, leurs réponses d'hyper proximité et leurs activités s'inscrivent dans une démarche qui répond aux besoins de leurs territoires.
Ce manifeste est venu rejoindre et influencer le travail sur le manifeste général de l'ANTL.

Le groupe a également contribué à la réponse de l'appel à projet AFNIC pour faciliter l'usage des communs par les tiers-lieux sociaux, solidaires et inclusifs, qui n'a malheureusement pas été retenu.

Enfin, plusieurs tiers-lieux, spécifiquement engagés dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes, sont mobilisés depuis le dernier trimestre 2024 pour construire un programme collectif autour du parcours des jeunes NEETS en tiers-lieux. Il sera finalisé en 2025.

Prendre soin

Le Groupe de Travail « Prendre Soin » vise à promouvoir l'amélioration des conditions d'emplois et de travail dans les Tiers-Lieux, et documenter les pratiques innovantes, tout en proposant des outils concrets pour les membres. Il se concentre sur la prévention de l'épuisement professionnel et le bien-être des travailleurs, en recueillant des témoignages et en analysant les besoins. En partageant des expériences et des données régionales, le groupe cherche à harmoniser les pratiques des tiers-lieux avec leurs valeurs. Il défend également l'importance de soutenir les gestionnaires de ces lieux à travers des actions collaboratives.

L'ANTL, avec le GT Prendre soin a répondu à l'Appel à projet Novapec créer un parcours composé d'outils, de ressources pédagogiques, et un accompagnement pour expérimenter des nouvelles pratiques innovantes du travail testées / créées par les tiers-lieux. Ce projet n'a pas été retenu par la Fondation APEC.

mais il a permis de se rapprocher de la Fondation Crédit Coopératif avec qui l'ANTL va développer un partenariat en 2025 pour recenser les pratiques innovantes sur les formes de travail et les conditions d'emploi, proposées par ou dans les tiers-lieux. Ce recensement des pratiques inclut leur modalités de mise en oeuvre et leurs besoins pour se développer.

LE GT a également organisé le débat "prendre soin des travailleur.se.s en tiers-lieux" lors de Faire Tiers-Lieux.

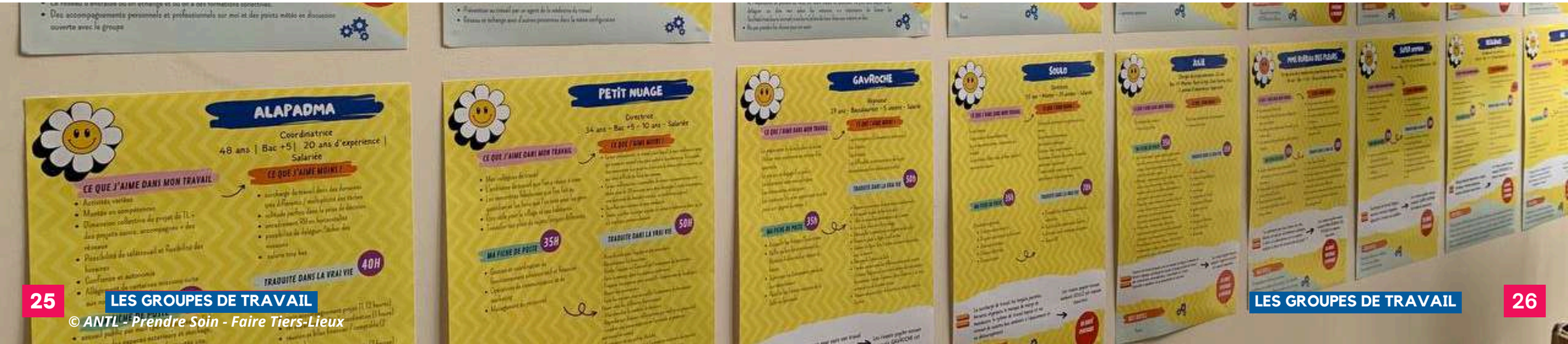

© ANTL - Prendre Soin - Faire Tiers-Lieux

Santé

Le Groupe de Travail Tiers-Lieux en santé a pour objectif de lever les obstacles et d'accompagner les tiers-lieux qui développent des activités médico-sociales et expérimentent des projets autour de la santé. Il analyse le rôle de ces lieux dans les parcours de soin et met en lumière la manière dont ils interrogent la place de l'humain dans le secteur de la santé.

Il s'est réuni plusieurs fois en 2024, et a défini sa feuille de route avec pour objectifs de visibiliser des initiatives locales portées par des tiers-lieux de santé ou du médico-social, les faire mieux reconnaître dans les dispositifs, favoriser les changements de pratiques pour permettre à des « acteurs classiques du soin » de s'ouvrir à la démarche tiers-lieux.

Il a écrit collectivement une charte permettant d'organiser le bon fonctionnement du GT « Tiers-Lieux de santé et du médico-social » après la période d'émergence de ce groupe dans les années 2022-2023, avec une ouverture de à de nouveaux membres en 2024 notamment lors de Faire Tiers-Lieux à Toulouse.

Enfin le Groupe de travail Tiers-Lieux en Santé à contribué à l'écriture du projet Bien vieillir en tiers-lieux » qui démarre en 2025 avec l'AG2R, la Fondation RTE et le GIP France Tiers-Lieux (comme premiers financeurs), et qui a pour objectif de sensibiliser les équipes des tiers-lieux aux fragilités et besoins des personnes vieillissantes et de leurs proches.

Nourricier

Le groupe de travail s'organise autour de deux dynamiques :

- des réunions permettant d'intégrer de nouveaux tiers-lieux souhaitant s'engager dans le GT, comme à Faire Tiers-Lieux ;

- la mobilisation dans le projet Alimentation Saine et Durable, issue de l'appel à projet « vers la Stratégie nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat » lancé par le ministère de l'Agriculture et opéré par l'ADEME , projet en partenariat avec le RENETA (le Réseaux National des Espace Tests Agricoles) et le GIP France Tiers-Lieux (cf fiche projet ci-dessus).

C'est essentiellement en 2025 que le groupe de travail sera mobilisé pour travailler plus spécifiquement à la conception de deux programmes ou outils venant soutenir les démarches et modèles économiques des Tiers-Lieux Nourriciers, et à consolidation des parcours utilisateurs pour avoir accès aux ressources existantes en lien avec ces sujets.

© ANTL -La Butinerie- projet SNANC

Fabrication distribuée

Ce GT est commun au RFFLabs et ANTL, en lien avec les Fab Territoires (Fab City et Fab Region) à destination de tous les Espaces du Faire : FabLab, Tiers-Lieu de fabrication, Manufacture de proximité, petit ou grand, numérique ou artisanal, prototype ou série, textile ou bois toutes les filières recoupés...
Il organise des réunions mensuelles lors des Comm'un Lundi sur « comment outiller la fabrication distribuée », et organise des temps d'échanges réguliers avec des experts ou de pair à pair pour parteger une compétence précise.
Le groupe de travail s'est mobilisé pour structurer des réponses collectives à des appels à manifestation d'intérêt (café IA, Ecofilières recyclées de l'ADEME avec Precious Plastic...). Il s'est fortement investi dans l'organisation de la 2e édition du Faire festival (https://www.fairefestival.fr/), spécial Machines : du 30 mai au 1 juin 2024, le grand public, les espaces et communautés du Faire et les entreprises se sont rencontrés pour mieux se comprendre, expérimenter et faire ensemble à Toulouse.

Ce travail est documenté sur movilab: **GT Fabrication Distribuée**

© Alex Rousselet - Faire Festival

Culture

Le groupe de travail culture s'est réuni à plusieurs reprises et s'est mobilisé pour co-construire un dialogue avec le GIP et le ministère de la culture, qui est devenu membre du GIP en 2024. Cela s'est traduit par des webinaires sur les cafés culture, le pass culture, une contribution au printemps de la ruralité, consultation nationale lancée par le ministère de la culture.
Le groupe de travail a également organisé un débat lors de Faire Tiers-Lieux sur la culture dans les politiques publiques à destination des tiers-lieux.
Une convention a été signée avec la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants pour mettre en place des pratiques de coordination et de mutualisation d'information régulières.

© ANTL - Faire Tiers-Lieux - Débat culture

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIONS DE PLAIDOYER

Co-construction de la politique publique

L'Association Nationale des Tiers-Lieux est **membre du GIP France Tiers-Lieux et est impliquée dans de nombreux échanges avec les différents ministères et l'ANCT, membres du GIP.**

Elle participe avec les membres publics à l'élaboration de la feuille de route du GIP, elle est représentée par **5 administrateurs** dans les conseils d'administration et assemblées générales du GIP. Elle est sollicitée par les équipes du GIP pour **partager les remontées des groupes de travail et les expérimentations** qu'elle pense utile de déployer avec l'appui du GIP, qui participe à plusieurs projets coordonnés par l'association.

L'équipe salariée et les administrateur.ice.s de l'association ont fait partie des **jurys régionaux Fabriques de territoires, ont contribué à la structuration de l'Appel à Communs et au marché d'ingénierie, ont participé au comité éditorial de l'Observatoire des tiers-lieux** et sont régulièrement sollicités pour contribuer aux contenus d'articles, guides et webinaires produits par le GIP.

L'ANTL a également durant l'année 2024 gagné en **reconnaissance par les pouvoirs publics de sa mission spécifique de tête de réseau du mouvement des tiers-lieux.**

Des entretiens avec le Directeur général de l'ANCT, les cabinets des différents ministres impliqués, le Délégué à l'ESS ont permis de positionner l'association comme interlocutrice à part entière dans son rôle d'animation du mouvement, de production d'outils et de services au bénéfice des tiers-lieux, de plaidoyer et de force de propositions sur la politique publique de soutien aux tiers-lieux.

© Nora Houguenade - Faire Tiers-Lieux

Faire Tiers-Lieux

L'Association Nationale des Tiers-Lieux s'est impliquée à de multiples endroits pour l'organisation de la rencontre Faire Tiers-Lieux, aux Halles de La Cartoucherie, du 8 au 10 octobre 2024 à Toulouse, coordonné par le GIP France Tiers-Lieux.

3 administrateur.ice.s faisaient partie du **comité de pilotage.** L'association a contribué à la **création du village des partenaires, avec plus spécifiquement le soutien de la MAIF et de la Nef.**

L'ANTL a également construit **3 débats** sur les modèles économiques, le prendre soin des travailleur.se.s, la culture, et **3 ateliers** (réglementation des aides d'Etat, modèles économiques, Prendre Soin) avec ses administrateur.ice.s et les contributeur.ice.s des groupes de travail.

Plusieurs **groupes de travail ont par ailleurs également organisé des temps d'échanges** lors de ces 2 jours (Santé, Tiers-Lieux sociaux, solidaires et inclusifs, Nourriciers, Fabrication distribuée...)

L'équipe salariée a assuré une **permanence dans le tiers-lieu éphémère** et organisé des **temps forts** avec l'appui du conseil d'administration, **sur les services civiques, l'animation des réseaux régionaux, les doléances, le manifeste des tiers-lieux, la plateforme d'aiguillage, et les enjeux politiques portés par les tiers-lieux, qui ont été fortement suivis.**

Les réseaux régionaux de tiers-lieux ont également organisé un temps fort pour travailler sur les enjeux de l'animation inter-réseaux avec l'ANTL.

© ANTL - réseaux régionaux - Faire Tiers-Lieux

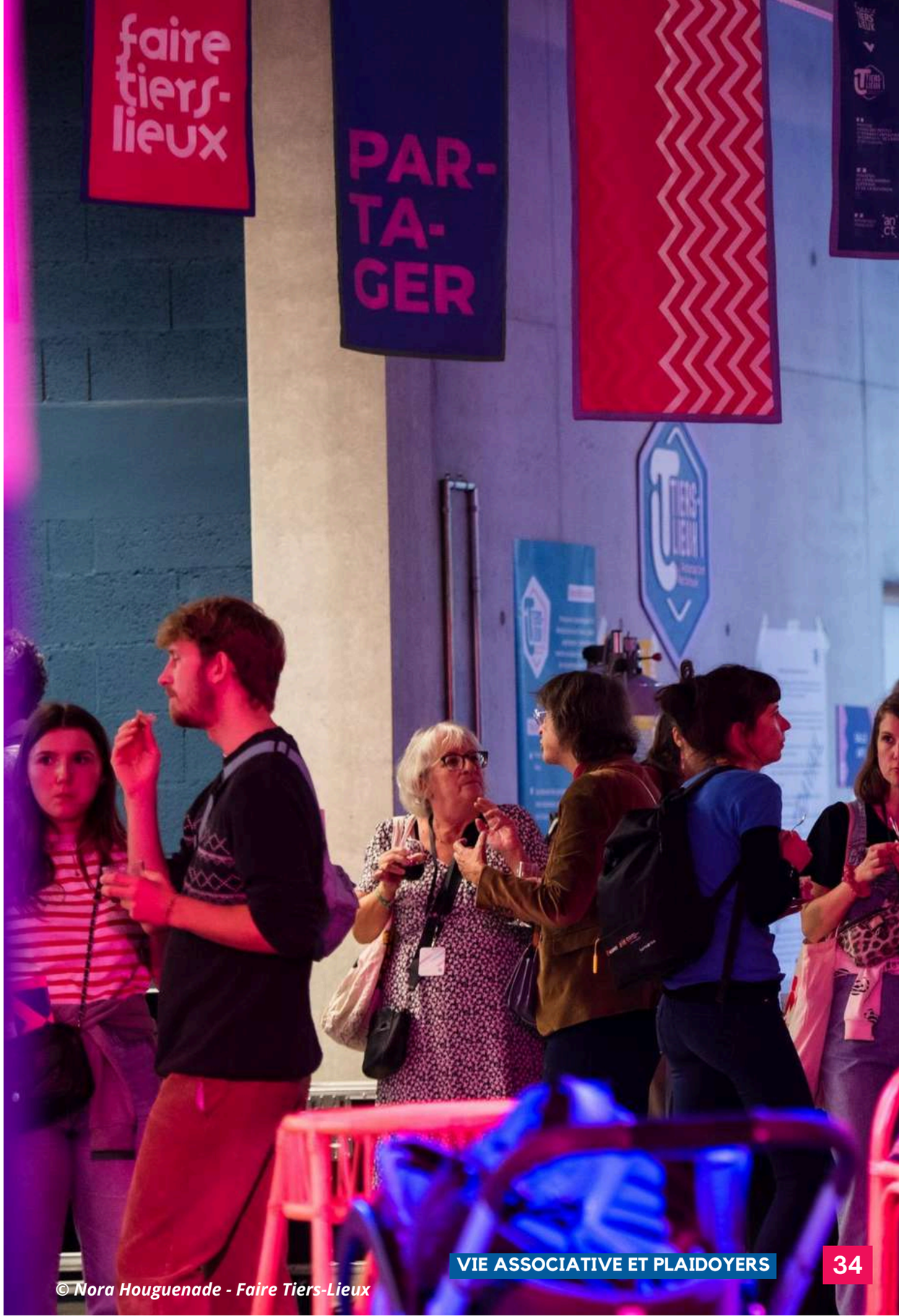

© Nora Houguenade - Faire Tiers-Lieux

Plaidoyer et mobilisation pour le PLF 2025

L'année 2024 fut très mouvementée politiquement et l'ANTL s'est impliquée à différentes échelles pour soutenir les tiers-lieux et leurs actions, défendre le besoin d'une politique publique en faveur des tiers - lieux dans les arbitrages politiques du PLF 2025.

Tout d'abord, **elle s'est mobilisée pour rappeler les risques que ferait courir l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir,** contre une société du lien, de la solidarité, de la transition écologique et sociale que portent les tiers-lieux. Elle est venue soutenir l'action menée par les tiers-lieux dans les territoires.

L'ANTL s'est ensuite fortement engagée dans les négociations autour du projet de loi de finances (PLF) 2025 qui avait réduit le budget alloué à la politique publique de soutien aux tiers-lieux à 2,5 millions d'euros, soit une baisse de plus de 80% par rapport aux crédits accordés en 2024. **Avec l'appui des réseaux régionaux et des tiers-lieux,** de très nombreux courriers ont été adressés et des **entretiens menés auprès des députés et sénateurs, des associations de maires et des cabinets ministériels.** C'est ainsi que des amendements trans-partisans ont été adoptés à l'Assemblée Nationale puis au Sénat, validés par la Commission Mixte Paritaire et acceptés par le gouvernement, ce qui a permis de **revaloriser à 13 millions d'euros le budget dédié aux tiers-lieux, au niveau des dépenses exécutées en 2024,** comme demandé. Au-delà de ce succès collectif, cette action a permis de toucher de nombreux élus, de leur faire connaitre les tiers-lieux, et de leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent sur leurs territoires. Elle a aussi démontré la capacité à agir quand on se mobilise collectivement : une pétition, lancée par l'ANTL, a réuni plus de 3500 signatures avec des relais dans la presse.

Ces actions de plaidoyer ont aussi conduit l'association à se rapprocher de plusieurs structures nationales, comme ESS France et Le Mouvement Associatif, pour mutualiser nos forces dans ces combats partagés.

©Nora Houguenade

Révision des statuts de l'association et manifeste

L'année 2024 a été marquée par **l'écriture du manifeste,** avec une premiere version présentée lors de l'AGO de juin 2024, et de nombreux échanges au sein du conseil d'administration et avec les tiers-lieux lors de Faire Tiers-Lieux.
L'objectif de ce manifeste est de définir le positionnement de l'ANTL pour notre écosystème, **préciser la vision des tiers-lieux portée par l'ANTL et préciser les démarches tiers-lieux que nous soutenons et pour lesquelles nous agissons.** Sa version définitive sera adoptée lors de l'AGE de mars 2025.

Par ailleurs, l'association a également engagé en septembre **la révision de ses statuts,** pour plusieurs raisons :

- répondre aux **attentes de clarification** des tiers-lieux et des partenaires sur le fonctionnement et la répartition des rôles et interactions avec le GIP, les réseaux régionaux, les réseaux thématiques nationaux,
- **actualiser les statuts avec la maturité actuelle de l'association,** certaines dispositions 3 ans après sa création n'ayant plus lieu d'être,
- **confirmer un fonctionnement collégial** cohérent avec la démarche tiers-lieux que l'association promeut.

© Nora Houguenade - Faire Tiers-Lieux

La méthodologie mise en place pour engager une ré-écriture collective des statuts a été la suivante :

- Structuration d'une **commission gouvernance** avec des administrateur.ice.s de l'association
- **Arpentage collectif des statuts** avec les adhérents fin septembre 2024 et ouverture des échanges sur le forum et le chat des tiers-lieux, avec un questionnaire envoyé à l'ensemble des adhérents
- Temps collectif lors de Faire Tiers-Lieux en octobre 2024
- Séminaire du conseil d'administration en novembre 2024 pour **établir les points de consensus et les débats ouverts,** partagés en décembre avec les adhérents
- Nouvel échange avec les adhérents début 2025,
- Rédaction d'une nouvelle version des statuts pour adoption lors de **l'AGE en mars 2025.**

© ANTL - Faire Tiers-Lieux

PERSPECTIVES 2025

2025 s'inscrit dans la continuité et la consolidation des actions engagées en 2024, avec une concentration sur la mise en oeuvre des projets, services et plaidoyers qui peuvent se déployer rapidement pour venir en soutien aux tiers-lieux car les incertitudes pesant sur les financements publics, et les difficultés à se projeter à moyen terme, liés aux enjeux politiques et électoraux actuels et à venir, participent d'une fragilisation accrue des tiers-lieux et de leurs réseaux.

L'ANTL a ainsi un rôle essentiel à jouer en 2025 pour:

- Consolider des réponses collectives aux urgences de court terme des tiers-lieux (financement, municipales 2026...)
- Faire aboutir les projets et partenariats nationaux et le dialogue avec les institutions publiques pour une meilleure intégration des tiers-lieux dans des dispositifs soutenant des missions d'utilité sociale et d'intérêt général
- Développer ses missions de tête de réseaux, en particulier l'animation et les services collectifs permettant de renforcer l'entraide et la coopération au sein du mouvement
- Construire des programmes avec nos adhérents et en lien avec le manifeste et qui concrétisent notre projet politique.

© ANTL - Faire Tiers-Lieux

2025 étant également une année de changement de gouvernance, avec l'adoption de nouveaux statuts et le renouvellement du conseil d'administration en juin, c'est ce dernier qui établira une feuille de route pour 3 ans pour l'association.

2024

RAPPORT FINANCIER

© Alex Rousselet - Faire Festival

RAPPORT FINANCIER

Produits d'exploitation.....p.43

Charges d'exploitation.....p.45

Bilan.....p.46

Conventions réglementées.....p.47

RAPPORT FINANCIER 2024

Ce rapport fait la synthèse des éléments explicatifs du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ils sont annexés en intégralité au présent rapport.

Le total du bilan s'élève à 427 178 €. Les charges se sont élevées en 2024 à 498 890 € et les produits à 495 443 €, générant un déficit de - 3 446 €. Cette perte est largement couverte par les réserves de l'association, qui passent de 42 625 € à 39 179 €.

Les produits d'exploitation de 495 443 € sont pour l'essentiel constitués :

Des subventions à hauteur de 109 179 € totalisant :

- Une subvention de l'Etat à l'association de 100 000 € au titre de son rôle de structuration et d'organisation de l'écosystème des tiers-lieux : elle a diminué de 50% par rapport à l'année 2023 (200 K€), l'Etat estimant que la mise en place du GIP France Tiers-Lieux justifiait la réduction puis l'arrêt des subventions de fonctionnement à l'association. Des négociations ont été engagées avec l'ANCT pour que cette subvention ne s'arrête pas en 2025, et qu'elle soit revalorisée à 200 000 euros dès 2025, en lien avec le renforcement des missions de tête de réseau de l'ANTL.

- La consommation à hauteur de 3 969 € de la subvention ADEME, sur les 70 000 € contractualisés, 10 500 € ayant été reçu en 2024, 59 500 € restant à recevoir. Il s'agit de la subvention apportée par le ministère de l'Agriculture au travers de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), dans le cadre du projet « Essaimer les pratiques des Tiers-Lieux nourriciers au service d'une alimentation saine et durable sur tous les territoires ». 66 031 € sont donc inscrits dans les comptes en produits constatés d'avance.

- La consommation à hauteur de 2021 € de la subvention ERASMUS + pour le projet COMMON GROUND, sur les 60 000 € contractualisés, 48 000 € ayant été reçu en 2024, 12 000 € restant à recevoir. 57 979 € sont donc inscrits dans les comptes en produits constatés d'avance.

- et un concours de l'ANCT pour 3189 €.

Des cotisations à hauteur de 31 024 € : elles sont en baisse par rapport à 2023, simplement parce que des dons ou contributions financières avaient été comptabilisées dans la ligne cotisations en 2023

De dons personnels à hauteur de 29 969 €

Des contributions financières à hauteur de 95 361 €, provenant pour 61 933 euros de l'Agence du Service Civique en rémunération du portage de l'agrément collectif service civique : 2024 a confirmé la montée en puissance et l'utilité de ce service proposé aux adhérents éligibles de l'ANTL. Les autres contributions ont été versées par la NEF, la MAIF, la fondation Carasso et la fondation MACIF

D'un transfert de charges au GIP à hauteur de 229 868 € correspondant pour l'essentiel au portage des salariés du GIP avant transfert en avril 2024.

Les charges de 498 890 € totalisent 410 € de charges exceptionnelles et 498 480 € de charges d'exploitation se composant de :

391 515 € de charges salariales dont 233 229 € sont propres à l'association, le solde étant relatif aux charges de salariés du GIP retransférées.

102 601 € d'achats et de charges externes, dont le financement des contributeur.ices des tiers-lieux, soit via de la prestation pour la conception et la réalisation des projets, soit via la prise en charge de frais de déplacement à hauteur de 26 500 € et le financement des communs à hauteur de 7500 euros.

A noter que les remboursements de frais de mission aux membres du conseil d'administration se sont élevés à 5943,68 euros (J. David: 1358,51 €, C. Mazière: 142 €, A. Jehanne: 231 €, A. Denaes: 550 €, C. Rivolet: 276 €, F. Maine: 376 €, H. Simon, démissionnaire en juin: 209 €, J. Castellano: 258,34 €, L. Aufrère: 283,23 €, O. Kirchner: 420,5 €, P. Franco: 598,10 €, S. Plihon: 873 €, S. Bensimon: 124 €, F. Bonnet: 244 €)

Au total, le compte de résultat est légèrement déficitaire (- 3446 €) pour un exercice financièrement très contraint en raison de la baisse de la subvention de l'Etat et de l'attente des autres soutiens financiers sollicités, de partenaires publics et auprès de fondations.

Les ressources humaines et les charges propres de l'association ont été dans ce contexte ajustées au plus juste pour un montant total de 268 610 € (hors charges du GIP), ce qui a permis le quasi équilibre.

Le bilan de 427 178 € est au passif composé de :

une situation nette de 39 179 €, en raison de réserves pour projets. A noter que l'association ne dispose pas de fonds propres

des dettes fournisseurs, fiscales et sociales et autres dettes à hauteur de 61 688 €

des produits constatés d'avance s'élevant à 326 310 € : il s'agit essentiellement de la subvention pluriannuelle de 200 000 € de la Fondation de France, accordée en novembre 2024 et qui sera utilisée sur 2025 et 2026 en soutien à la mise en place de la plateforme d'aiguillage et du centre de ressources partagées qui consolideront le mouvement des tiers-lieux et renforceront le pouvoir d'agir citoyen, à laquelle s'ajoutent notamment 66 031 € de l'ADEME et 57 979 € d'Erasmus +.

Les faits notables du bilan à l'actif sont:

-**des subventions et produits à recevoir à hauteur de 202 892 €**
(Fondation de France, ADEME, Erasmus + notamment)

des disponibilités à hauteur de 213 577 €.

La situation financière de l'association est donc saine, avec des financements assurés pour la mise en œuvre en 2025 des projets en cours, grâce aux partenariats engrangés. Il serait toutefois nécessaire de doter l'association de fonds associatifs, si besoin avec droit de reprise, pour consolider son haut de bilan.

En données extra- comptables, les contributions bénévoles des adhérent.e.s, sont estimées à 144 690 € et la contribution en temps passé de l'ANTL au GIP est évaluée à plus de 65 000 €.

Convention règlementées

La convention constitutive du GIP France Tiers-Lieux créé entre l'Etat, l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires et l'Association Nationale des Tiers-Lieux, entérinée par arrêté le 14 avril 2022, précisait en annexe la contribution financière apportée au GIP par les différentes parties. En 2024, l'ANTL devait lui verser une contribution financière de 25 000 € et une contribution en temps passé évaluée à 40 000 €.

Le calcul du temps effectivement passé par l'ANTL pour contribuer aux missions du GIP dépassant l'équivalent de 65 000 €, l'ANTL a informé le GIP du non versement des 25 000 € en numéraire. Le GIP a intégré cette disposition dans son bilan.

Aucune structure dont les mandataires sociaux siègent au conseil d'administration de l'ANTL n'ont reçu de financement cette année.

ANNEXES

ANNEXE 1

Comptes annuels 2024

ANNEXE 2

Rapport du commissaire aux comptes – ANTL – 31_12_2024

ANNEXE 3

Rapport spécial sur les conventions réglementées – ANTL-31_12_2024

© ANTL - Erasmus + - Terre d'ADELES

CONTACT

Ophélie Deyrolle - directrice
ophelie.deyrolle@tiers-lieux.fr
06 29 37 55 08

Césure, 13 rue Santeuil, 75005 Paris